

IMMERSIONS TERRITORIALES GRAND GENÈVE

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

CONSERVATION DU FONCIER AGRICOLE
ET VISITE DE LA FERME DE NIN-NIN



PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h30

Accueil à la Ferme de Nin-Nin

10h00

Temps de présentation et d'échanges

- Projet Alimentaire Territorial et acquisition des terrains pour l'installation de maraîchage, Nicolas Laks et Thibault Eudes
 - Prix de l'agriculture en transition du Grand Genève 2024 - la Ferme de NinNin Sébastien BAUD, agriculteur Lauréat
-

11h30

Visite de la ferme et de ses équipements

12h15

Apéritif déjeunatoire

14h00

Fin de la visite

GLCT Grand Genève
Présidence du Conseil d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964 - 1211 Genève 3

**Pôle métropolitain
du Genevois français**
T +33 (0)4 50 04 54 08
infos@grand-geneve.org

Région de Nyon
T +41 (0)22 361 23 24
info@regiondenyon.ch

**République et
Canton de Genève**
T +41 (0)22 546 73 40
grand-geneve@detat.ge.ch



CONSERVATION DU FONCIER AGRICOLE ET VISITE DE LA FERME DE NIN-NIN

Un tiers du territoire du Grand Genève est constitué de terres agricoles et d'espaces naturels, essentiels pour la résilience de la région. Ces zones jouent également un rôle clé dans la préservation de la biodiversité, les services écosystémiques et contribuent au cadre de vie. Cependant, **la croissance rapide du territoire a entraîné un étalement urbain important**, créant des déséquilibres socio-spatiaux et une dépendance accrue à l'automobile, ce qui menace les paysages et les terres agricoles.

En 2020, le Grand Genève comptait 1 474 exploitations agricoles, réparties à parts égales entre la Suisse (51 %) et la France (49 %). Cependant, **la diminution progressive du nombre d'exploitations s'accompagne d'une augmentation de la taille de celles qui subsistent**. Cela soulève des questions sur la concentration des terres agricoles, leur entretien et la charge de travail des exploitants. La transmission de ces exploitations, dont la valeur sociale et économique augmente, pose également des défis, notamment pour les jeunes repreneurs qui doivent souvent faire face à des coûts élevés de mise aux normes et à un endettement significatif. Certains, faute de moyens, renoncent à s'installer.

Par ailleurs, **le vieillissement des agriculteurs est une réalité**. En 2017, l'âge moyen des chefs d'exploitation en France était de 49,3 ans, tandis que 59 % des agriculteurs suisses avaient entre 40 et 64 ans.

Dans un contexte de forte pression foncière, les porteurs de projets en dehors du cadre familial rencontrent des difficultés à trouver des terres

adaptées à leurs ambitions, d'autant plus que les exploitations disponibles ne correspondent pas toujours à leurs projets. Le vieillissement de la population agricole, la raréfaction du foncier et la difficulté à trouver des repreneurs fragilisent l'avenir des exploitations.

Pour répondre à ces enjeux et favoriser une agriculture diversifiée et économiquement viable, le Grand Genève propose une immersion territoriale pour explorer des solutions concrètes.

Dans un premier temps, les représentants de la commune de Beaumont présenteront leur stratégie innovante de préservation des terres agricoles face à la pression démographique. Ils expliqueront la mise en place d'un système de portage foncier, soutenu par des fonds publics-privés, garantissant aux agriculteurs un accès durable à la terre. Ensuite, la visite de la ferme de Nin-Nin, dirigée par Sébastien Baud, lauréat du Prix Agriculture en Transition 2024, permettra de découvrir sur le terrain comment cette exploitation familiale de trois générations s'est démarquée par ses pratiques de circuits courts, son label bio, et ses efforts constants de diversification, notamment avec l'arrivée de Virginie, nouvelle maraîchère.

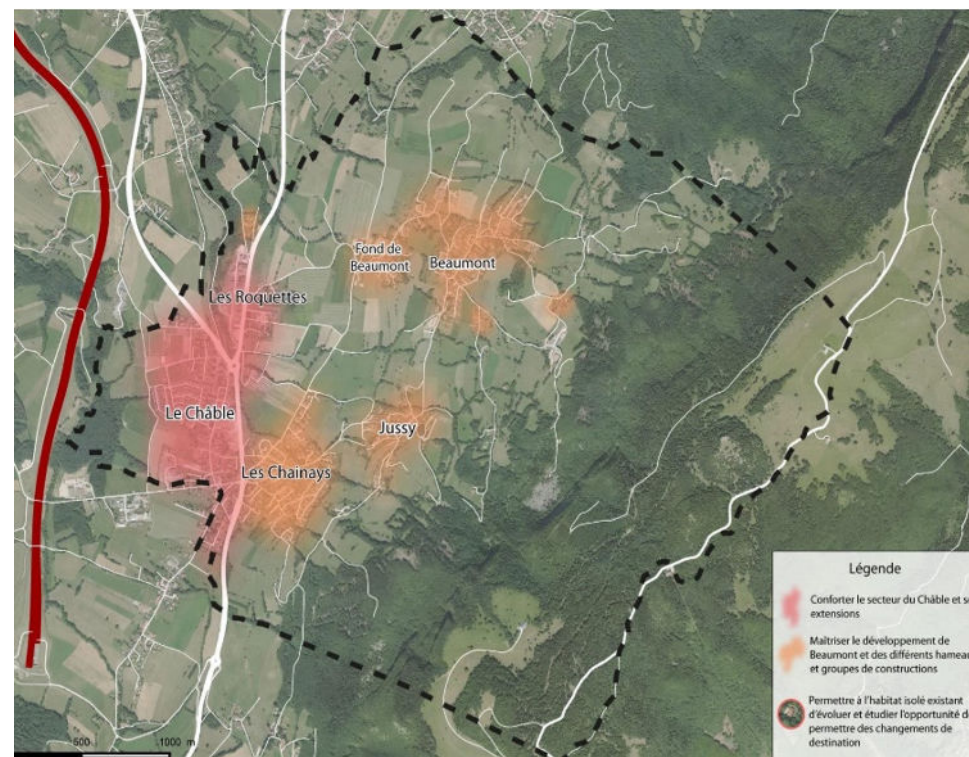
CONTEXTE TERRITORIAL : LA COMMUNE DE BEAUMONT

Située au pied du Salève, à environ 6 kilomètres au sud de Saint-Julien-en-Genevois et 13 kilomètres de Genève, la commune de Beaumont fait partie de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève.

Initialement commune rurale, Beaumont a connu une très forte croissance urbaine, parmi les plus importantes de l'agglomération, en particulier ces 20 dernières années passant de 1 300 habitants en 2000 à 3 200 habitants en 2022 avec pour conséquences un phénomène de périurbanisation et un important mitage de son

territoire au détriment des espaces agricoles et naturels.

Aujourd'hui, l'objectif des autorités communales, en cohérence avec la Vision territoriale transfrontalière 2050 est de réduire l'impact du développement urbain sur les espaces agricoles en concentrant celui-ci dans la centralité du Châble, située le long de la route départementale et en le limitant fortement dans les autres centralités situées sur le coteau où se situent la plupart des exploitations agricoles (village de Beaumont, hameau de Jussy).



©Extrait du PLU de Beaumont

LES ENJEUX DE L'AGRICULTURE DANS LE CONTEXTE PERIURBAIN

La relation entre les zones rurales et urbaines, longtemps perçue comme une opposition, évolue avec la périurbanisation, effaçant progressivement la frontière entre ville et campagne. Bien que ce rapprochement puisse parfois créer des tensions, que ce soit pour les habitants (nuisances liées aux activités agricoles) ou pour les agriculteurs (réduction et morcellement des terres), il représente également une opportunité. En effet, il permet de reconnecter les habitants avec une alimentation locale, issue des terres agricoles environnantes, renforçant ainsi la résilience du territoire. Cela garantit un apport alimentaire régulier et de qualité pour la population, répondant aux principes de sécurité alimentaire.

De manière plus générale, les enjeux de l'agriculture dans le contexte périurbain sont les suivants :

- **La préservation des terres agricoles** du développement urbain et leur non-morcellement ;
- **La durabilité des pratiques agricoles en vue de revitaliser les terres** (techniques agroécologiques et d'agroforesterie, fertilisation naturelle, diversification des cultures, agriculture biologique, rotation des cultures, etc.) ;
- **Les besoins d'irrigation**, essentiels pour certaines cultures, sont actuellement en concurrence avec l'approvisionnement en eau potable, ainsi qu'avec l'arrosage des espaces verts et les usages récréatifs (arrosages privés, piscines, stades, golfs, etc.).
- **L'accès et le développement des circuits-courts** (Marchés et supermarchés locaux, Agriculture contractuelle de proxi-

mité, association pour le maintien de l'agriculture paysanne - AMAP, vente directe, etc.) ;

- **L'adaptation au changement climatique** ;
- **La pérennisation des exploitations et du savoir-faire local**, leur transmission aux générations futures ;
- **Maintenir un nombre suffisant d'exploitations viables et durables** sur le territoire, afin de garantir la pérennité et la diversité des filières.
- **Développer l'autonomie alimentaire du territoire** en installant des exploitants en productions diversifiées.

L'avenir de l'agriculture en zones périurbaines exige une approche intégrée, transversale et multithématique, impliquant la mobilisation de nombreux acteurs publics (collectivités locales) et privés (agriculteurs, associations, distributeurs, etc.). Cette démarche s'inscrit dans une réflexion plus large sur la résilience et l'autonomie alimentaire du territoire, en lien avec la protection de l'environnement.



©Photothèque Grand Genève

LE RÔLE DES AUTORITES PUBLIQUES

Les collectivités territoriales locales jouent un rôle crucial dans le développement de l'agriculture de proximité, notamment par la mise en place des conditions-cadres permettant aux exploitants agricoles d'assurer la fonctionnalité de leurs exploitations.

C'est tout particulièrement le cas des politiques publiques d'aménagement du territoire à travers leurs outils règlementaires et de planification (Schéma de Cohérence territoriale (SCOT), Plan Local d'Urbanisation (PLU) Plan directeurs cantonaux et communaux) qui permettent de garantir l'intégrité des surfaces agricoles ainsi que leur fonctionnement. C'est également le cas à travers leur capacité à initier des projets et des partenariats collectifs fédérateurs et exemplaires qui associent différents acteurs autour d'un objectif commun.

Concernant Beaumont plusieurs outils complémentaires sont mis en œuvre par les autorités publiques à différentes échelles :

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le projet alimentaire territorial est porté par la Communauté de communes du Genevois, établissement public de coopération intercommunale réunissant 17 communes et près de 40 000 habitants dont est membre la commune de Beaumont.

La Communauté de communes du Genevois a décidé depuis janvier 2022 de co-construire avec l'ensemble des acteurs du territoire une stratégie alimentaire visant à permettre l'accès de toute sa population à une alimentation locale et saine dans des conditions durables.

Le projet alimentaire territorial a pour objectif d'encourager les échanges et la coopération entre agriculteurs, opérateurs économiques, élus de collectivités territoriales, responsables d'associations et consommateurs, pour agir de manière concertée et efficace. Elle s'appuie pour cela sur 3 étapes de mise en œuvre : la réalisation d'un diagnostic partagé, la co-construction d'une stratégie territoriale et la mise en œuvre d'un plan d'action opérationnel.



©CCG

Les actions mises en œuvre portent sur plusieurs axes dont :

- La communication / sensibilisation auprès du grand public autour des enjeux agricoles et alimentaires,
- L'accompagnement à la reprise des exploitations par de jeunes agriculteurs,
- Valoriser les circuits courts et mettre en réseau les producteurs et les filières de distribution locales.

LE PLU DE BEAUMONT ET L'OAP THÉMATIQUE « AGRICULTURE ET ALIMENTATION »

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont une composante et un outil de mise en œuvre du plan local d'urbanisme (PLU) qui est le document d'urbanisme réglementaire définissant l'affectation du sol à l'échelle d'une commune. Les OAP visent à définir des intentions et orientations d'aménagement qualitatives qui peuvent :

- Porter sur un secteur ou un quartier donné (OAP dites de « sectorielles ») ;
- Avoir une approche plus globale sur un enjeu spécifique (OAP dites « thématiques ») ;
- Croiser ces deux approches (OAP thématiques sectorisées).

Elles contribuent à la déclinaison opérationnelle du projet souhaité par la collectivité porteuse du PLU, les aménagements prévus dans le périmètre défini par ces OAP devant être compatibles avec celui-ci.

Dans le cadre de son PLU, la commune de Beaumont a défini une OAP sur un site localisé en lisière de centre-bourg intégrant à la fois un tissu bâti existant, un vaste périmètre de parcelles agricoles et une zone naturelle.

Les objectifs de cette OAP sont :

- D'intégrer dans une vision globale les principes de revitalisation d'un îlot urbanisé (création de 14 à 16 logements) et de valorisation d'un espace dédié à l'agriculture
- De développer une agriculture de proximité et à haute qualité environnementale

L'OAP prévoit notamment la création d'un hangar pour les activités agricoles de maraîchage, le maintien de coulées végétalisées ainsi que la création d'accès aux mobilités douces vers la ferme.



©Extrait du PLU de Beaumont – OAP agricole

L'APPEL À PROJET DE REPRISE D'UNE FERME MARAÎCHÈRE SUR LA COMMUNE DE BEAUMONT

Face à la cessation d'activité de la seule exploitation maraîchère de la commune, les élus de Beaumont se sont mobilisés et ont décidé de mener une politique volontariste afin de maîtriser l'unité agricole, assurer l'installation d'un porteur de projet et maintenir une production locale répondant à une demande d'alimentation de qualité et de proximité.

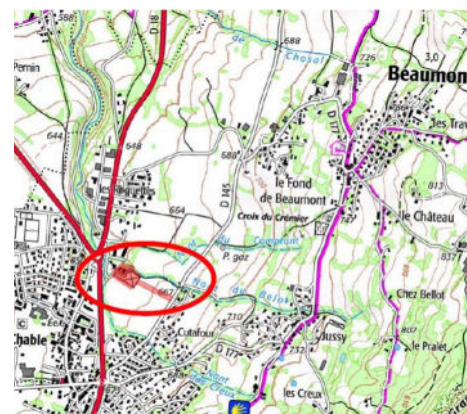
L'appel à projet en cours a pour objectif d'identifier des candidats à la reprise en location d'une ferme maraîchère sur la commune de Beaumont.

Depuis 1996, cette ferme produit des légumes diversifiés en agriculture conventionnelle, à destination des marchés locaux. Aujourd'hui, seule une partie des parcelles est toujours cultivée et les associés se limitent à la vente à la ferme le vendredi après-midi, ainsi qu'un marché mensuel sur la commune de Beaumont.

L'appel à projet vise à mettre en location un total de 1,7 à 2,1 hectares rachetés par la commune en vue d'une exploitation maraîchère. Afin d'inciter les candidats ciblés par cet appel à projet et à faciliter leur installation, la commune a mis en œuvre les mesures suivantes :

- La réalisation à ses frais d'un bâtiment agricole neuf,
- Des aménagements visant à sécuriser l'approvisionnement en eau,
- La mise à disposition d'un logement social de 85 m² environ situé à 500 mètres de la parcelle agricole,
- La mise en place de circuits de mobilités douces facilitant le déplacement des habitants vers la ferme en vue d'une commercialisation sur le site,
- La mairie s'engage également à être un facilitateur de l'installation (vente à la ferme, marché communal, intégration sur le territoire).

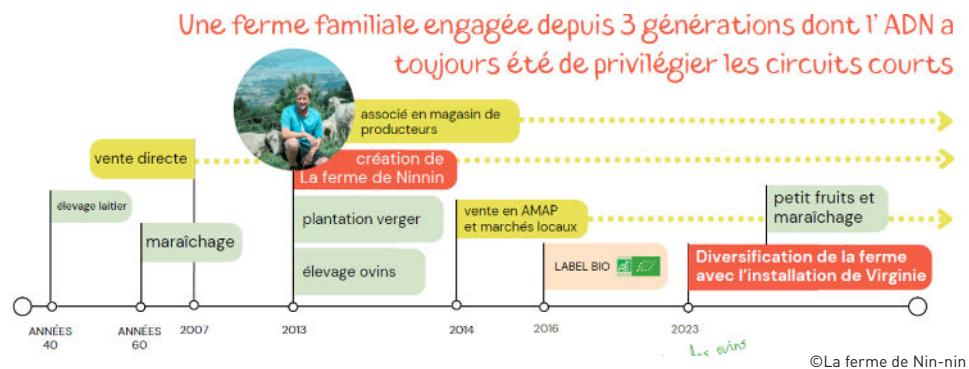
À noter que cet appel à projet est co-piloté par un grand nombre d'acteurs publics, parapublics et associatifs actifs sur le territoire : la mairie de Beaumont, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), l'Association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural de Haute-Savoie (ADDEAR 74), la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, l'Établissement public foncier de Haute-Savoie (EPF74) ainsi que la Communauté de communes du Genevois (CCG).



©Commune de Beaumont

LES BONNES PRATIQUES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES : L'EXEMPLE DE LA FERME DE NIN-NIN

Sébastien Baud, exploitant de l'exploitation agricole « La ferme de Nin-Nin » est lauréat du Prix 2024 de l'agriculture en transition du Grand Genève. Ce prix vient récompenser les efforts de cet exploitant qui met en œuvre concrètement dans le cadre de sa production les principes d'une agriculture de proximité, soucieuse de la qualité des aliments et respectueuse de l'environnement.



DIVERSITÉ DES PRODUCTIONS AGRICOLES

Le concept de la ferme de Nin-Nin est orienté autour d'une démarche de diversification de la production agricole, mêlant élevage de bétail (190 brebis), production de céréales, vergers (pommes, poires, prunes, pêches de vignes et coing). Il est prévu l'accueil d'une maraîchère au sein de la ferme afin de renforcer cette diversité grâce à la production de légumes et de petits fruits.



©La ferme de Nin-Nin, Photothèque Grand Genève

RESPECT DES LIMITES ÉCOLOGIQUES DE LA PLANÈTE ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

La ferme s'inspire des techniques de permaculture, d'agroforesterie et de « jardin-forêt ». De manière concrète, il s'agit de produire des variétés de plantes qui évoluent en synergie les unes avec les autres et de limiter les besoins en produits phytosanitaires notamment en privilégiant les fruitiers basse-tiges.

Il s'agit également de limiter l'achat d'engrais organique en réutilisant la laine de moutons en broyat et paillage et fumier des ovins et compost pour l'amendement sur les vergers, légumes et prairies.

La ferme souhaite limiter son empreinte carbone en rendant l'exploitation autonome en

électricité par l'installation de panneaux photovoltaïques suivant le soleil tout au long de la journée.

Enfin la remise en état et l'étanchéisation d'un étang sur le site de production permettra de limiter l'utilisation d'eau potable pour l'irrigation.

LE CHOIX DU CIRCUIT COURT

La ferme à résolulement fait le choix du circuit court pour vendre les produits de son exploitation, que ce soit via la vente directe, la vente via les Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) avec qui elle collabore ainsi que les marchés locaux.

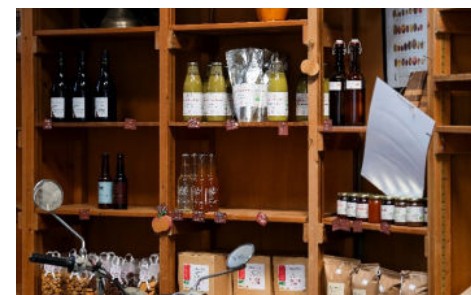
Cette philosophie autour de l'agriculture de proximité génère des bénéfices variés et contribue de manière générale au bien-être de la population et de l'économie locale :

- La distribution d'aliments sains, produits selon le rythme des saisons et respectant les principes de l'agriculture biologiques,

CONCLUSION / À RETENIR

À travers les deux exemples concrets, opération foncière de la commune de Beaumont et la ferme de Nin-Nin, le Grand Genève souhaite mettre en lumière l'opérationnalisation de solutions qui répondent aux enjeux majeurs du territoire :

- Maintenir des exploitations viables, vivables et nombreuses sur le territoire pour assurer la diversité des filières ;



©La ferme de Nin-Nin, Photothèque Grand Genève

- L'entretien d'un lien social et économique local et international, à travers le développement d'emplois agricoles, le développement de réseaux consommateurs/producteurs et l'ouverture de la ferme aux étudiants, aux personnes en reconversion, aux stagiaires ainsi qu'aux adeptes du « woofing », mêlant tourisme et bénévolat agricole,
- La collaboration privilégiée de la ferme avec les entreprises locales que ce soit pour l'entretien de son patrimoine ou le développement de ses nouveaux équipements.

- Accompagner les transmissions (= remises) d'exploitations afin de renouveler les générations, toutes productions confondues.

Ces actions et idées peuvent non seulement être partagées entre les deux côtés de la frontière, mais aussi être répliquées et adaptées sur votre territoire.



GLCT Grand Genève
Présidence du Conseil d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3964 - 1211 Genève 3

**Pôle métropolitain
du Genevois français**
T +33 (0)4 50 04 54 08
infos@grand-geneve.org

Région de Nyon
T +41 (0)22 361 23 24
info@regiondenyon.ch

**République et
Canton de Genève**
T +41 (0)22 546 73 40
grand-geneve@detat.ge.ch

